

Département de La Creuse
Evolis 23

Réunion du Comité du 3 mars 2026

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à AJAIN le 3 mars 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 18 février 2026

Présents : AUBERT Patrick ; AUGER Pierre ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BODEAU Eric ; BONNAUD Jacques ; BOQUET Jacques André ; BROGNARA Myriam ; CARABY Vincent ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean Paul ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; CHETIF Evelyne ; COLLIN Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUCLOUP Michel ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX Sylvain ; ELIE Michèle ; GAUTIER ROUGEOT Marie Anne ; GENEVOIS Jean François ; GRANGE David ; GRIMAUD Hervé ; HAMONEAU Nicolas ; HUMBERT Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; LEGER Jean Luc ; MALFAISAN Frédéric ; MATIGOT Jean Roland ; MEDOC Anne ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Dominique ; PETIT Denis ; PETITJEAN Daniel ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAINE Patrick ; RICARD Gilles ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROULET Alain ; SIMONNET Nicolas ; SIMONS Benjamin ; TERNAT Didier ; VAN DRIEL Arie ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOTJOTWICZ Christian.

Suppléants : BAYLE Pierre ; BROUTE Carine ; RENGEAR Jean François.

Excusés : AUDONNET Jean Louis ; AUGROS Evelyne ; BARAT Geneviève ; BARBAIRE Jean Luc ; BARDET Didier ; BERTRAND Alain ; BOISRAMIER Guy ; CHASSAGNE David ; CHAUMETTE Raymond ; COLLAS Michel ; COLNET Bernard ; DESSALLES Patricia ; GALINDO Antoine ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; LAPORTE Martine ; LECLERE Henri ; LUGUET Fabienne ; LUTRAT Claude ; MARTIAL Jean Luc ; MOUTAUD Patricia ; PAROTON Didier ; PICHON Sabine ; PIOFFRET Jean Marc ; POTHEAU Christian ; RAVET Evelyne ; SAINTEMARTINE Jean Claude ; VEYSSET Angélique ; VIENNOIS Guillaume.

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

Pouvoirs :

BARDET Didier (Fleurat) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick (CAGG)
SAINTEMARTINE Jean Claude (CCCC) donne pouvoir à BEUZE Daniel (CCCC)
BARBAIRE Jean Luc (Saint Vaury) donne pouvoir à PLANCOULAINE Patrick (Saint Vaury)
GAZONNAUD Jean Luc (Noth) donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland (Vareilles)
AUDONNET Jean Louis (Lafat) donne pouvoir à DELAPORTE Fabrice (Villard)
LUGUET Fabienne (La Souterraine) donne pouvoir à VIARD Philippe (La Souterraine)

DELIBERATION n°2026-02-018

Collège : Affaires générales

| | Physique | Voix |
|----------|----------|------|
| Membres | 122 | 210 |
| Présents | 57 | 107 |
| Pouvoirs | 6 | 8 |
| Votants | 63 | 115 |

Code nomenclature : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Tableaux des emplois et des effectifs

Monsieur le Président indique que la nouvelle organisation de la collecte emporte création d'un emploi supplémentaire d'agent de collecte (chauffeur ripeur). Il propose d'être autorisé à recruter un contractuel si besoin et à fixer la rémunération.

Il propose également, suite à une évolution de la répartition des tâches, de faire évoluer 2 emplois d'agents d'entretien espaces verts / déchèterie en agent déchèterie / entretien espaces verts, car les missions en déchèteries se révèlent majoritaires, avec comme conséquence la réévaluation du poste pour le RIFSEEP et l'attribution de la NBI.

Enfin, suite à une mobilité externe un emploi d'Agent polyvalent, maintenance, grue & bacs devient vacant, il convient donc d'autoriser à recruter un contractuel si besoin et à fixer la rémunération

Monsieur le Président propose, pour permettre les recrutements sur les emplois créés ou vacants, de créer au tableau des effectifs :

- 2 grades d'agent de maîtrise principal
- 2 grades d'agent technique principal de 2^{ème} classe



Après délibération, le Comité Syndical :

- Décide à l'unanimité au tableau des emplois :
 - La création d'un emploi d'agent de collecte (chauffeur ripeur)
- Décide à l'unanimité :
 - D'autoriser Monsieur le Président à recruter éventuellement un contractuel sur le poste d'agent de collecte (chauffeur ripeur) et d'agent polyvalent maintenance grue & bacs sur les dispositions des articles L332-14, L332-8 ou L332-9 du CGFP et à fixer la rémunération, en tenant compte de l'ancienneté ou de l'expérience de la personne recrutée, si besoin ; le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue de la procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
 - D'autoriser Monsieur Le président à signer tout document nécessaire.
 - Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.
- Décide à l'unanimité au tableau des effectifs :
 - La création de 2 grades d'agent de maîtrise principal
 - La création de 2 grades d'agent technique principal de 2^{ème} classe
- Approuve à l'unanimité les tableaux des emplois et des effectifs ainsi modifiés et joints à la présente délibération.

Le Président
Patrick ROUGEOT

Publication le : 12 MARS 2026